5e année — Ottawa et Hull, 11 Septembre 1883 — No. 215

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement

Payable d'avance, par an.....$3.00
Payable durant l'année..... 4.00
Edition hebdomadaire, par an.....1.00
(*Invariablement payable d'avance.*)

On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

BUREAU: No. 524, RUE SUSSEX.

Prix des Annonces

Première insertion, par ligne..... 0.10
Autres insertions, par ligne, tous les [illegible] 0.05
" 3 fois par semaine 0.06
" " 2 " 0.07
" " 1 " 0.08
A long terme, conditions spéciales.

CHINA TEA HOUSE
59, Rue Rideau

FEVES DE LIMA.
FROMAGE DE ROCQUEFORT
ANANAS EN CANISTRE.
NOUVEAUX POIS EN CANISTRE.
PAPOMA (délicieux pour les enfants.)
CEREALES AMERICAINES, (spéciales pour déjeuner.)
ONIONS ESPAGNOLS.
RAISIN MALAGA.
BEURRE MOULE DE 1ERE CLASSE
VINS LIQUEURS de qualité supérieure.

W. WALL,
Epicier et Marchand de Vins
1er Oct. 1882 1a

Le plusgrand remède Américain contre le RHUME, LA TOUX, L'ASTHME, LA BRONCHITE, L'EXTINCTION DE VOIX, L'ENROUEMENT ET LES AFFECTIONS DE LA GORGE.

Préparé avec la meilleure gomme d'épinette rouge (goût délicieux) balsamique, adoucissant, expectorant et tonique. Supérieure à n'importe quelle médecine offerte pour la guérison des affections ci-dessus énumérées. Combinaison scientifique de la gomme qui suinte de l'épinette rouge—surement la gomme brute du plus grand prix pour les fins de la médecine.

Tout le monde a entendu parler des effets prodigieux des épinettes et des pins dans les cas de maladies des poumons.

En France les médecins envoient régulièrement leurs patients pris de phtisie dans les forêts de pins et leur prescrivent une infusion faite des bourgeons d'épinette

SIROP DE GOMME D'PINETTE ROUGE DE GRAY.

Dans cette préparation la gomme ne se sépare jamais et ses propriétés antispasmodiques, balsamiques, expectorantes et toniques, sont conservées.

Ce sirop, preparé avec soin à une basse température contient une grande quantité de la meilleure gomme en solution complète.

Son efficacité remarquable dans le soulagement de certaines formes de bronchite, et son effet pour ains idire spécifique dans la guérison des rhumes obstinés sont maintenant connus du public en général.

Vendu par tous les pharmaciens respectables. Prix 25 cts. et 50 cts. la bouteile.

Les mots "Sirop de gomme d'épinette rouge de Gray" constituent notre marque enregistrée de dommerce, nos enveloppes et étiquettes sont aussi enregistrées.

KERRY WATSON & CO.
Pharmaciens en gros,
Seuls propriétaires et fabricants,
Montréal.
nov. 1882 6m

AUX INVENTEURS!

J. Coursolle & Cie.,
Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois
Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA.
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, ONT.

B. P.—Boite 68.
24 Fév. 1883

POELES! POELES!
des meilleures manufactures du
CANADA ET DES ETATS-UNIS
Assortiment complet de poêles de tous genre et de tous prix.
A VENDRE PAR
E. G. LAVERDURE
— AU —
Nos. 114 RUE RIDEAU ET 75 RUE WILLIAM

N.B.—On vient aussi de recevoir un assortiment complet de coutellerie, de ferblanterie et de quincaillerie en général, mastique, vitres, huile américaine la meilleure du continent.

Tous les travaux de la ville qui me seront confiés, soit couvertures en métaux; soit pour pose de fournaises à air chaux, à l'eau chaude, posage de tuyaux gaz et à l'eau, etc., etc., seront exécutés à

TRES BAS PRIX.

Ouvrage et matériaux de 1ere classe.
30 mars 1883.

L. A. Olivier
AVOCAT.
Bureau.—Encoignure des rues Rideau et Sussex, Block d'Egleson, Ottawa, Ont.
ARGENT A PRETER
Ottawa, 3 janvier 1883. 1an

LA SANTE UN DEVOIR!
LA MALADIE UN CRIME!
AMERS
MANDRAGORES
—DU—
Dr. BAXTER.
LE SEUL REMEDE VEGETAL
CONTRE LA
Dyspepsie, Perte d'Appetit, Indigestion, Constipation Habituelle, Mal de Tete etc., etc., etc.
PRIX, 25 cts. la BOUTEILLE.
Vendu partout, et par C. O. DACIER, Ottawa.
15 mai 1883. 1an

DIEU ET MON DROIT

CANAL RIDEAU

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et endossées: "Soumissions pour bureaux du Percepteur et Gardien des écluses," seront reçues à ce bureau pour la construction d'un "Bureau pour le Percepteur et le Gardien des écluses," à Ottawa, jusqu'à midi, MARDI, le ONZIÈME jour de Septembre.

Les plans et devis peuvent être vus aux bureaux du Canal Rideau, à Ottawa, à partir du lundi, 3 Septembre. et l'on peut obtenir au même bureau des blancs de soumission.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que leurs soumissions ne seront pas reçues à moins qu'elles ne soient strictement faites conformes aux formules imprimées. Un chèque de banque accepté pour la somme de $200 devra accompagner la soumission, et cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse d'entreprendre son contrat aux taux et conditions contenus dans la soumission.

Le chèque sera remis aux soumissionnaires dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Afin d'assurer la parfaite exécution du contrat, on exigera un dépôt en argent équivalant à CINQ POUR CENT du prix du contrat; le chèque envoyé avec la soumission sera considéré être une partie de ce dépôt.

Le département ne s'engage pas néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.
Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 30 Août 1883.

PENSIONNAT
DE
NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR
RUE RIDEAU, OTTAWA
La rentrée des élèves aura lieu,
Mardi, 4 SEPTEMBRE.
Sr Thérèse de Jésus.

AU CLERGE
OTTAWA PLATING WORKS
Toute espèces d'ornements d'église, tels que
VASES,
CALICES,
PATENES,
CIBOIRES,
CRUCIFIX,
OSTENSOIRS,
BURETTES,
ENCENSOIRS
CHANDELIERS,
Et autres ornements d'autels.
Calices et Ciboires dorés au vermeils, une spécialité.
Le seul établissement de ce genre à Ottawa
J. F. GARROW,
170, RUE SPARKS
Ottawa, 29 janvier 1883. 1a.

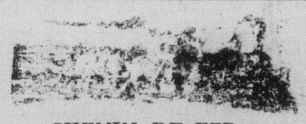

CHEMIN DE FER
"CANADA ATLANTIC"
NOUVELLE
VOIE COURTE
ENTRE
OTTAWA ET MONTREAL
Et tous les points à l'est.
CHANGEMENT D'HEURE.
4 CONVOIS EXPRESS 4
Tous Les Jours
AVEC
CHARS PULLMAN.
Raccordement à la gare Bonaventure, de Montréal, avec le chemin de fer Grand Tronc. Vermont Central, et les trains du chemin de fer Delaware et Hudson, dont les lignes s'étendent jusqu'aux Provinces maritimes, et aux villes de Nouvelle Angleterre, Troy, Albany, et New-York.

A partir du lundi. 20 Aout 1883, les trains circuleront comme suit;

Partant d'Ottawa.	**Arr. à Montréal.**
8.35 a.m.	**11.45 a.m.**
5.00 p.m.	**8.30 p.m.**
Pr't de Montréal.	**Arr. à Ottawa.**
9.10 a.m.	**12.40 p.m.**
4.40 p.m.	**7.09 p.m.**

Le temps moyen du trajet qui se fait actuellement sur cette ligne entre Ottawa et Montréal, est de vingt minutes plus rapide que toute autre ligne. On ne proclame pas que les voitures de cette ligne sont "les plus belles du monde" ni que les chars palais sont "les plus riches qui existent en Amérique"; mais les voitures pour les passagers sont neuves et reconnues comme de première classe. Les chars palais sont ceux de la Compagnie Pullman, dont la réputation est une garantie suffisante que les voyageurs y trouveront tout le comfort et toute la sûreté désirables.

Les convois qui partent d'Ottawa à 8,35 du matin, n'arrêtent pas à Eastman, South Indian, Casselman et Kenyon. Ceux qui veulent arrêter a ces endroits devront prendre le train qui part à 5.40. Le train qui part de Montréal à 4.40. p.m. n'arrête qu'à Alexandria entre le Côteau et Ottawa.

Tous les convois à passagers se rendent directement à Montréal, sans changement de chars ni de locomotive et indépendamment de tous les autres trains du Grand Tronc. Le départ des trains est réglé d'après l'heure de Montréal, 9 minutes en avance sur l'heure d'Ottawa.

CHEMIN DE PREMIERE CLASSE
ET RAILS NEUFS EN ACIER

Les passagers pour le Sud et l'est changent de chars à la gare Bonaventure à Montréal où leur bagage est transféré sans frais extra et sans que le passager ait à s'en occuper.

Le bagage est chéqué pour n'importe quel endroit.

Les billets et tout autre renseignement peuvent étae obtenus aux bureaux du Grand Tronc, rue Sparks, et au dépôt des billets, rue Elgin.

D. C. LINSLEY,
Gérant.
E. C. WINNIE,
Agent gén. des passagers.
Ottawa, 20 août 1883. 1an.

UNE CONDAMNATION MERITEE

Rivallin est un jeune paysan de la Vendée; il est âgé de vingt-sept ans, cultivateur, et possède quelques petits lopins de terre dans le Marais qu'il les fait valoir péniblement, il élève, achète et vend sur les marchés quelques volailles, et parfois même un peu de gros bétail; il est marié et sa femme lui a apporté, outreunedot de 200 francs argent comptant, des espérances immobilières qui, réalisees, lui ont produit une somme de 400 francs! L'accusation lui reproche d'être paresseux et surtout de se livrer à la maraude, au grand détriment de ses voisins; deux fois déjà, il a été condamné à un mois de prison pour vol: la première fois il s'était emparé d'une mère-cane qui était venue imprudemment promener sa couvée auprès du champ où il travaillait; la seconde fois il était allé prendre une poule chez la même femme que, selon l'accusation, il aurait assassinée depuis. La contrée étant couverte d'eau, surtout à certaines époques, les communications se font entre les habitations à l'aide de petits bateaux plats, que l'on nomme *yoles*, — qui circulent par les canaux et fossés de desséchement. Chaque habitant n'est pas assez riche psur avoir sa yole; mais, quand on a une course à faire, on emprunte, et l'on prête volontiers une yole à ses parents, à ses amis, à ses voisins. L'habitation la plus ordinaire est ce qu'on appelle une *bourrine*, c'est-à-dire une sorte de cabane dont les murs sont de terre glaise pétrie et séchée et dont le toit est en roseaux.

Dans une bourine située au Rebourg, commune du Perrier, habitait une vieille fille, Jeanne Pajot, à moitié sourde et àmoitié paralysée; dans la nuit du 5 ou 6 decembre, un homme, qui se dit accompagné du garde marais, frappe à la porte et demande à entrer pour surveiller et surprendre un malfaiteur qui inquiète le pays. Jeanne Pajot ne répond pas; mais bientôt elle voit que quelqu'un, attaquant son mur à coups de pelle, y a pratiqué un trou, puis un homme se glisse chez elle et lui dit. "Il faut que tu me donnes 100 francs!" Elle a peur, elle supplie le malfaiteur qu'elle croit reconnaître pour un de ses parents portant le même nom qu'elle; mais, comme il s'agit de son trésor, elle refuse héroïquement d'en donner une part quelconque. Elle est frappée de terribles coups à la tête; une main robuste lui clôt le nez et la bouche, elle étouffe, elle perd connaissance et, quand on arrive à son secours le lendemain, on la trouve la tête enveloppée d'un drap. Le voleur a emporté du pain, du beurre, trois pièces d'or de 20 francs et un vieux sou blanchi. Elle reprend connaissance et elle accuse formellement son parent Louis Pajot. Celui-ci est arrêté, et il se trouve précisément qu'il n'a pas passé la nuit chez lui. Il soutient, il est vrai, qu'il a fauché dans une ferme à plus de 20 kilomètres du Rebourg; mais il ne peut désigner cette ferme ni dire le nom du fermier qui lui a donné le coucher. Traduit devant la cour d'assise il demande avec instance que les gendarmes le conduisent du côté qu'il indiquera et il promet de reconnaître la ferme dont il a oublié le nom.

En effet, l'affaire est renvoyé à la session d'avril, et la cour ordonne le transport de l'accusé sur les lieux qu'il indiquera. La ferme est retrouvée et le fermier affirme qu'il a bien donné l'hospitalité à Pajot dans la nuit du crime. On n'attend plus que la session d'avril pour rendre à Pajot la liberté, car l'alibi est prouvé. Mais il arrive que, dans la nuit du 27 au 28 février, la malheureuse paralytique est, assassinée; un homme s'est introduit par la cheminée dans la bourine, a étranglé la femme et a emporté une bourse, en étoffe bleue, contenant 700 francs en or.

Rivallin fut soupçonné et arrêté, et, devant les assises, il lui faut expliquer pourquoi, le 26, il est allé emprunter à sa mère — une mendiante — sa yole qu'il ne lui a ramenée que le 2 mars; comment il se fait que lui, qui déclarait ne posséder en tout, chez lui, que 40 centimes, il tenait caché, sous ses habits, une bourse bleue renfermant 640 francs en pièces de 20 francs il lui faut dire d'où lui vient ce vieux sou blanchi qui est trouvé chez lui, et aussi où il a passé la nuit du 27 au 28? Rivallin, impassible, a soutenu que ce trésor était le produit de ses économies depuis l'âge de quatorze ans, et il a soutenu avec non moins d'obstination qu'il avait, la nuit du crime, dormi dans sa bourine comme à l'ordinaire.

—Mais la bourse bleue! C'est moi-même qui l'ai faite! — Il avait réponse à tout, sans doute; mais ses explications étaient aussitôt démenties par les constatations les plus probantes. Il n'en a pas moins, avec le plus grand sang-froid, débité cette dernière protestation:

—Je suis innocent, et si les hommes me condamnent, Dieu ne le fera pas!

Le verdict ayant admis des circonstances atténuantes, la cour a prononcé un arrêt qui a condamnéRivallin à quinze ans de travaux fotcés.

UNE CURE ETONNANTE

Je, soussigné, déclare avoir perdu complètement la chevelure il y a deux ans. Pendant ces deux ans, j'ai essayé tous les remèdes possibles, mais sans succès. En voyant l'annonce de la "Valeria" dans la "Minerve," j'eus la curiosité de m'en servir

J'en achetai une boite chez MM. Laviolette et Nelson, pharmaciens, rue Notre-Dame. C'est M. Laviolette lui-même qui me l'a vendue, et il pourra attester que j'étais alors—il y a environ six mois—complètement chauve. Je me suis servi d'une seule boite et elle a suffi à me rendre ma chevelure d'autrefois, un peu plus claire cependant, les cheveux étaient plus fins. Tous ceux qui me connaissent sont comme moi émerveillés du résultat.

Je suis gardien de la barrière de la Côte Saint-Antoine, et je serai heureux de donner la preuve de tous les faits que je viens d'attester à tous ceux qui voudront se renseigner. Je donne ce certificat de mon propre mouvement, en justice et en reconnaissance pour l'auteur de cette merveilleuse découverte.

PIERRE DAME,
Montréal, 23 Juillet 1883.